



Service communication interministérielle & presse

Toulouse, le 15 décembre 2010
12 h 27

Communiqué à la Presse

Le nouvel exploitant aéroportuaire pour la phase transitoire de la reconversion de Toulouse-Francazal a été désigné

La filiale française du groupe SNC Lavalin sera le prochain exploitant aéroportuaire de l'aérodrome de Toulouse-Francazal, pendant une période transitoire d'une durée d'un an, reconductible au maximum une année supplémentaire. Ce groupe est déjà l'opérateur de huit plates-formes en France dont une majorité consacrée à l'aviation d'affaires. La mission qui lui est confiée vise à prendre le relais du ministère de la Défense dès janvier, pour assurer, pendant cette période transitoire, la continuité de l'exploitation à partir des installations existantes.

Ce choix a été fait par le directeur général de l'Aviation Civile, dans le cadre d'une consultation publique présentant toutes les garanties nécessaires au respect des règles européennes en matière de droit de la concurrence. Il est appuyé sur l'analyse menée par une commission ad hoc nationale, associant notamment des représentants de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et du ministère de la Défense, sur les deux offres recueillies au terme de la consultation : celle de la filiale française de SNC Lavalin et celle d'Aéroport de Toulouse-Blagnac.

Indépendamment de la qualité générale présentée par ces deux offres, l'évaluation établie à partir des critères affichés dans le règlement de la consultation, a fait ressortir l'offre de SNC Lavalin comme la plus attrayante notamment par l'absence de demande de subvention, le contenu des prestations du service offertes aux utilisateurs aéronautiques, et les choix opérés pour amorcer favorablement le processus de transformation de cette plate-forme militaire en un aérodrome d'aviation d'affaires et de soutien industriel, conformément au projet de reconversion et dans le respect du cadre et des conditions fixés par l'Etat.

Pour autant, ce résultat n'obère en rien les possibilités qui seront à nouveau données au terme de cette période transitoire d'une à deux années, à l'ensemble des opérateurs aéroportuaire désireux d'exploiter de façon pérenne l'aérodrome de Toulouse-Francazal, dont ATB, dans le cadre d'une nouvelle consultation publique destinée à sélectionner le meilleur porteur de projet d'aménagement et de développement de la plate-forme sur le long terme.

Ce premier résultat souligne d'ores et déjà l'intérêt suscité par l'exploitation du site aéroportuaire de Toulouse-Francazal ainsi que la capacité des services de l'Etat, civils et militaires, à respecter scrupuleusement les échéanciers annoncés pour la reconversion aéronautique du site.

Contacts Presse : Hélène MALAUDA ☎ 06.83.06.87.48/05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU ☎ 06.85.80.22.14/05.34.45.36.17

//www.haute-garonne.gouv.fr

1, place Saint-Etienne -31038 TOULOUSE CEDEX 9- ☎ 05-34-45-34-45